

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 juin 2010

LA MOBILITE DES INFIRMIERS ENTRE LA FRANCE ET LE QUÉBEC S'ORGANISE

La présidente de l'Ordre National des Infirmiers a signé, ce jour, avec la présidente de l'Ordre des Infirmières et des Infirmiers du Québec, l'arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

Madame Dominique Le Bœuf, présidente du Conseil National de l'Ordre des Infirmiers et Madame Gyslaine Desrosiers, présidente de l'Ordre des Infirmières et des Infirmiers du Québec signent ce jeudi 30 juin l'arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications.

Cet arrangement permettra aux infirmières et aux infirmiers des deux pays de bénéficier d'une simplification des démarches et d'un meilleur accueil, enfin d'être accompagnés par des pairs lors de leur intégration.

Pour obtenir la reconnaissance de ses qualifications professionnelles, l'infirmier français ou québécois devra :

- Etre titulaire du diplôme d'état (IDE) ou du titre de formation ;
 - Etre inscrit au tableau de l'Ordre des infirmiers de son pays ;
 - Réussir un stage d'adaptation de 75 jours en milieu clinique dont le contenu et les modalités seront agréés par l'Ordre des infirmiers.
- La réalisation de ce stage permettra de s'adapter plus rapidement aux différences de culture, de pratiques et de collaboration.

Les principes qui ont guidés cet arrangement sont :

- la protection du public, notamment la protection de la santé et de la sécurité du public ;
- le maintien de la qualité des pratiques professionnelles ;
- le respect des normes relatives à la langue française ;
- l'équité, la transparence et la réciprocité ;
- l'effectivité de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles.

L'arrangement sera mis en œuvre par l'entrée en vigueur des mesures législatives et réglementaires nécessaires dont la date d'application n'est pas encore connue.

Cette cérémonie s'est déroulée à l'occasion de la visite du premier ministre québécois. M. Charest et en présence du ministre des affaires étrangères, M. Kouchner.

Pour Bernard Kouchner, « *cet accord est exceptionnel* ». Le ministre est « *particulièrement sensible à la signature des infirmières, car j'ai été sept ans ministre de la Santé* ». Deux autres professions ont signé cet arrangement le même jour, les ingénieurs agronomes et les ingénieurs forestiers. Il s'agit pour les 57 professions concernées par cette entente France-Québec d'établir une procédure commune visant à faciliter et à accélérer la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles des personnes exerçant une profession ou un métier réglementé en France et au Québec.

Contact presse : Virginie LANLO – 01 71 93 84 67 – 06 20 09 09 14 – vlanlo.oni@ordre-infirmiers.fr